TRANSPORT D'UNE BIOPSIE DE NERF PERIPHERIQUE ET/OU DE MUSCLE

Cette instruction définit les conditions de transport d'une biopsie de nerf périphérique et/ou de muscle.

1° Préparation du fixateur

Le jour de la biopsie, le technicien de laboratoire prépare le fixateur (glutaraldéhyde tamponné à 2,5%) dans un flacon de verre (IN_LAB_16_3217) et le met au réfrigérateur à 5°C +/- 3°C.
Les autres conditionnements (flacons contenant du formol tamponné à 10%, flacons secs, cryotubes) sont mis à la disposition du bloc opératoire par le Laboratoire de Pathologie et à la demande du bloc.

2° Acheminement du fixateur du laboratoire vers le bloc opératoire

Le contenant (flacon de verre) et son contenu (glutaraldéhyde tamponné) sont disposés dans une glacière avec un pain de glace.

- Soit le pathologiste référent ou habilité achemine la glacière et son contenu au bloc de chirurgie ambulatoire lorsqu'il va faire la biopsie.

- Soit (exceptionnellement) un coursier interne vient chercher au laboratoire la glacière et son contenu pour l'acheminer au bloc d'orthopédie ou au bloc de pédiatrie.

3° Acheminement des prélèvements biopsiques du bloc vers le laboratoire

Sitôt les prélèvements biopsiques réalisés, un coursier interne est appelé par téléphone du bloc chirurgical, avec pour mission d'acheminer les échantillons dans une glacière avec un pain de glace (5°C +/- 3°C).

Une durée de transport ≤15 minutes est recommandée dans le catalogue des actes en raison des prélèvements « frais » qui peuvent être associés aux prélèvements fixés.
Les fragments destinés à l'étude ultrastructurale étant immergé dans du glutaraldéhyde tamponné (fixateur), la durée de transport ne doit pas dépasser 1 heure pour cette analyse.
Les fragments destinés à l'étude histo-pathologique conventionnelle étant immergés dans du formol tamponné (fixateur), la durée de transport est sans incidence sur la qualité de l'échantillon.

Date d'application : 03/12/2016

TABLEAU D'APPROBATION					
	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	VALIDATION (fonction qualité)	AVIS EXPERT (facultatif)	APPROBATION (responsable d'activité)	
Nom :	LEPREUX SEBASTIEN	LIZE CHRISTELLE		VITAL ANNE	VANICATTE PIERRE
Signature :	DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT				

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI, ASSUREZ-VOUS DE LA BONNE VERSION EN VIGUEUR